

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1163

13 mai 2008

SOMMAIRE

4m Lux S.A.	55824	Lux-Maintenance S.à.r.l.	55820
AH Realty (Spain) S.à r.l.	55801	Madeira Corporate Holding S.A.	55791
Anthos	55794	Mansana Investments S.à r.l.	55788
AP Union Group S.à r.l.	55796	Mirabella	55789
Aries Sàrl	55818	Murex Partico S.A.	55807
Art & Talents S.A.	55806	M.V.H. S.A.	55781
Balkan Ice Cream Holding S.A.	55790	Orbit Private Asset Management S.à r.l.	55790
Big Apple S.A.	55819	Peinture Schwarz S.à r.l.	55791
Binter S.A.	55802	PEP GCO Co-Invest S.à r.l.	55789
BJ Services International S.à r.l.	55804	Platino Technology S.A.	55808
Blue Star Capital Holdings S.A.	55806	Platino Technology S.A.	55808
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	55787	Rail Reassurances	55799
Campus West S.à r.l.	55801	Raumstudio Falter Luxemburg Sàrl	55793
C.J.L. Participations S.A.	55787	Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l.	55781
Coatings Re	55798	Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l.	55784
Compradore S.A.	55789	Saint Hubert Investments S.à r.l.	55799
CP Property Developments (Lux) Limited	55819	S.C.I. H VII	55778
Crystaleye Pictures	55805	S.C.I. H VII	55779
Dardus Participations S.A.	55809	Selm Holding International S.A.	55796
Dreamtower Holdings S.à r.l.	55809	SJ Seymour Sicav	55808
EMM S.A.	55804	Société Anonyme des Eaux Minérales Ga- zéifiées de Beckerich S.A.	55790
Endurance Residential Rostock S.à r.l. ...	55788	Sogedic Holding S.A.	55824
Epi Holding S.A.	55795	St Yvette S.à r.l.	55803
Etablissement Heintz S.A.	55807	Super Price	55824
Falcon Oil Holding S.A.	55796	TCW GEM VI Euro CDO S.A.	55804
Finanzpress Holding S.A.	55803	Tech-It SA	55820
Fonds Soroptimist Luxembourg a.s.b.l. ...	55797	Terra Mia S.à r.l.	55805
Fundamentum Asset Management S.A.	55778	Venus Holding S.A.	55781
Granilux	55795	Voltaire Asset Management	55805
GSC European CDO IV S.A.	55802	Westland International Finance Holding S.A.	55800
ICA Reinsurance	55800	William International Holding S.A.	55801
ING(L) Portfolio	55794		
Kinvope Holding S.A.	55806		
Limanon Investments S.à r.l.	55788		

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008051721/242/12.

(080056850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

S.C.I. H VII, Société Civile.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg E 458.

Convention de cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES:

- Madame Yolande GEVAUDAN, juriste, de nationalité française, née le 24 janvier 1960 à Lorient (France), demeurant à L-1420 Luxembourg, 15, avenue Gaston Diderich, ci-après dénommée le «Cédant»

d'une Part,

- La société CITRONELLE SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euro

Ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII,

Immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 103.154,

Représentée par son gérant en fonction, Monsieur Franck VANRYSEL, ci-après dénommée le «Cessionnaire»

d'autre Part,

Ci-après désignés collectivement «Parties», ou individuellement une «Partie»,

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT:

- Le Cédant est propriétaire d'une part sociale de la société civile immobilière S.C.I. H VII, constituée le 23/08/2004, au capital social de mille euro (1.000 €) représenté par cent (100) parts sociales de valeur nominale de dix euro (10 €), dont le siège social est établi à L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° E 458.

- Les parts sociales de la société civile immobilière S.C.I. H VII se trouvent actuellement réparties comme suit:

* Madame Yolande GEVAUDAN, une part sociale, 1 part sociale

* Monsieur Franck VANRYSEL, quatre-vingt dix neuf parts sociales, 99 parts sociales

TOTAL 100 parts sociales

- Par acte notarié du 4 février 2005, la S.C.I. H VII a acquis des biens immobiliers dans un immeuble en copropriété sis 2, rue Henri VII à Luxembourg pour un prix global de 238.700 EUR (deux cent trente huit mille sept cent euro).

- Pour la présente convention de cession d'une part sociale, il a été procédé à une évaluation de cette part sociale intégrant une réévaluation des biens immobiliers propriétés de la S.C.I. H VII. Cette évaluation figure en annexe de la présente convention et fait partie intégrante de la convention.

CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

1) Le Cédant cède avec toutes garanties de fait et de droit existant en pareille matière ainsi que sous les charges, conditions et garanties ordinaires et de droit existant en pareille matière au Cessionnaire, qui accepte, une (1) part sociale de valeur nominale de dix euro (10,- €), intégralement libérée, de la société civile immobilière dénommée "S.C.I. H VII", dont le siège social est établi à L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° E 458.

2) La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de HUIT CENTS EURO (800 €), à savoir TROIS CENT TRENTE EURO (330 €) à titre de remboursement de compte-courant d'associé et QUATRE CENT SOIXANTE DIX EURO (470 €) au titre de cession d'UNE (1) part sociale, somme que le Cédant déclare avoir reçu du Cessionnaire, ce dont il donne quittance, titre et décharge pour solde.

3) De convention expresse, le transfert de propriété et de jouissance de la part sociale prend effet à compter de ce jour. Le Cessionnaire participera et contribuera aux résultats sociaux à proportion des droits attachés à la part sociale cédée à compter de ce jour. A cet effet, le Cédant met et subroge le Cessionnaire dans tous les droits, actions et obligations attachés à la part sociale cédée.

4) En leur qualité de gérant de la société civile immobilière S.C.I. H VII, Madame Yolande GEVAUDAN et Monsieur Franck VANRYSSSEL déclarent accepter la cession d'une part sociale au nom de la société, de sorte qu'une signification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, n'est plus nécessaire. Ils déclarent en outre n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse arrêter ou suspendre l'effet de la présente cession.

5) Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en leurs domiciles respectifs, tel qu'indiqué en tête de la présente convention de cession de parts sociales.

6) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en deux originaux, à Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour la société CITRONNELLE SARL / Yolande GEVAUDAN

Franck VANRYSSSEL / Le Cédant

Le Cessionnaire / -

Evaluation au 18/12/2006 des parts sociales de la S.C.I. H VII

Valeur des biens immobiliers au 18/12/2006 (soit + 10,18% depuis l'acquisition)	263 000,00
Valeur nette comptable au 31/12/2006	229 454,80
- valeur nette comptable des frais d'acte	-19 682,72
Valeur nette comptable des biens immobiliers	<u>209 772,08</u>
Valeur vénale au 31/12/2006	263 000,00
Plus-value latente	53 227,92
Capitaux propres au 31/12/2005	-6 133,15
Evaluation de l'actif net au 18/12/2006	47 094,77
Valeur d'une part sociale	470,95
arrondi à	470,00
Cession de 49 parts sociales	
Valeur des parts sociales (49 x 470)	23 030,00
Quote-part compte-courant associé: (33.060 * 49/100 = 16.199,40) arrondi à	<u>16 200,00</u>
Prix de cession des 49 parts	39 230,00
Cession de 1 part sociale	
Valeur de la part sociale	470,00
Quote-part compte-courant associé: (33.060 * 1/100 = 330,60) arrondi à	<u>330,00</u>
Prix de cession d'une part	800,00

Signatures.

Référence de publication: 2008052738/8859/80.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04729. - Reçu 163,80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

S.C.I. H VII, Société Civile.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg E 458.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

- Madame Yolande GEVAUDAN,

juriste, de nationalité française, née le 24 janvier 1960 à Lorient (France)

demeurant à L-1420 Luxembourg, 15, avenue Gaston Diderich,

ci-après dénommée le «Cédant»

d'une Part,

- Monsieur Franck VANRYSSSEL,

Chef cuisinier, de nationalité française, né le 19 avril 1979 à Lille (France)

demeurant à L-3505 Dudelange, 30A, rue Dominique Lang,

ci-après dénommée le «Cessionnaire»

d'autre Part,

Ci-après désignés collectivement «Parties», ou individuellement une «Partie»,

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT:

- Les Parties sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. H VII, constituée le 23/08/2004, au capital social de mille euro (1.000 €) représenté par cent (100) parts sociales de valeur nominale de dix euro (10 €), dont le siège social est établi à L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° E 458.

- Les parts sociales de la société civile immobilière S.C.I. H VII se trouvent actuellement réparties comme suit:

* Madame Yolande GEVAUDAN, cinquante parts sociales,	50 parts sociales
* Monsieur Franck VANRYSSSEL, cinquante parts sociales,	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

- Par acte notarié du 4 février 2005, la S.C.I. H VII a acquis des biens immobiliers dans un immeuble en copropriété sis 2, rue Henri VII à Luxembourg pour un prix global de 238.700 EUR (deux cent trente huit mille sept cent euro).

- Pour la présente convention de cession de quarante neuf parts sociales, il a été procédé à une évaluation de ces parts sociales intégrant une réévaluation des biens immobiliers propriétés de la S.C.I. H VII. Cette évaluation figure en annexe de la présente convention et fait partie intégrante de la convention.

CECI ETANT RAPPELE. IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT:

1) Le Cédant cède avec toutes garanties de fait et de droit existant en pareille matière ainsi que sous les charges, conditions et garanties ordinaires et de droit existant en pareille matière au Cessionnaire, qui accepte, quarante neuf (49) parts sociales de valeur nominale de dix euro (10,- €), intégralement libérées, de la société civile immobilière dénommée «S.C.I. H VII», dont le siège social est établi à L-1725 Luxembourg, 2, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° E 458.

2) La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE EURO (39.230 €), à savoir SEIZE MILLE DEUX CENTS EURO (16.200 €) à titre de remboursement de compte courant d'associé et VINGT-TROIS MILLE TRENTE EURO (23.030 €) au titre de cession de QUARANTE NEUF (49) parts sociales, somme que le Cédant déclare avoir reçu du Cessionnaire, ce dont il donne quittance, titre et décharge pour solde.

3) De convention expresse, le transfert de propriété et de jouissance de quarante neuf parts sociales prend effet à compter de ce jour. Le Cessionnaire participera et contribuera aux résultats sociaux à proportion des droits attachés à la part sociale cédée à compter de ce jour. A cet effet, le Cédant met et subroge le Cessionnaire dans tous les droits, actions et obligations attachés à la part sociale cédée.

4) En leur qualité de gérant de la société civile immobilière S.C.I. H VII, Madame Yolande GEVAUDAN et Monsieur Franck VANRYSSSEL déclarent accepter la cession de quarante neuf parts sociales au nom de la société, de sorte qu'une signification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, n'est plus nécessaire. Ils déclarent en outre n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse arrêter ou suspendre l'effet de la présente cession.

5) Pour l'exécution des présentes, les Parties font éléction de domicile en leurs domiciles respectifs, tel qu'indiqué en tête de la présente convention de cession de parts sociales.

6) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en deux originaux, à Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Yolande GEVAUDAN / Franck VANRYSSSEL
Le Cédant / Le Cessionnaire

Evaluation au 18/12/2006 des parts sociales de la S.C.I. H VII

Valeur des biens immobiliers au 18/12/2006	263 000,00
(soit + 10,18% depuis l'acquisition)	
Valeur nette comptable au 31/12/2006	229 454,80
- valeur nette comptable des frais d'acte	-19 682,72
Valeur nette comptable des biens immobiliers	209 772,08
Valeur vénale au 31/12/2006	263 000,00
Plus-value latente	53 227,92
Capitaux propres au 31/12/2005	-6 133,15
Evaluation de l'actif net au 18/12/2006	47 094,77
Valeur d'une part sociale	470,95
arrondi à	470,00
Cession de 49 parts sociales	
Valeur des parts sociales (49 x 470)	23 030,00

Quote-part compte-courant associé:	
(33.060 * 49/100 = 16.199,40) arrondi à	16 200,00
Prix de cession des 49 parts	39 230,00
Cession de 1 part sociale	
Valeur de la part sociale	470,00
Quote-part compte-courant associé:	
(33.060 * 1/100 = 330,60) arrondi à	330,00
Prix de cession d'une part	800,00

Signatures.

Référence de publication: 2008052740/8859/84.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04747. - Reçu 7738,20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

M.V.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.840.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052759/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04922. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Venus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.063.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052768/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04884. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.738.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.A R.L.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 96.738, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 3, 2003, published in the Mémorial C number 1316 of December 10, 2003,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager."

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

Fourth resolution

The mandate of Mr Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Fifth resolution

The mandate of Mr Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Sixth resolution

The mandate of Mr Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Seventh resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing at UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.

- Mr Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.

- Mr Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SW11 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmescott Road.

55783

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.A R.L.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.738, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1316 du 10 décembre 2003,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Quatrième résolution

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Sixième résolution

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.
- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.
- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2008. Relation GRE/2008/1475. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008052868/231/145.

(080058180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.738.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given by delegation under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.A R.L.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 96.738, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 3, 2003, published in the Mémorial C number 1316 of December 10, 2003, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on March 27, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolution:

Resolution

Article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname. Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données par délégation sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.A R.L.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.738, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1316 du 10 décembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de cinq cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2008. Relation GRE/2008/1624. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008052871/231/143.

(080058180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2008 les décisions suivantes: (par extrait):

1. Nominations

L'Assemblée acte le décès de Monsieur Paul Munchen, administrateur et Président du Conseil d'administration décédé le 12 août 2007.

En remplacement de Monsieur Paul Munchen, le Conseil d'administration du 28 janvier 2008 a coopté Madame Annemie Van der Donckt, domiciliée à 3012 Wilsele, Van der Nootstraat, 106A (Belgique) en tant qu'administrateur et l'Assemblée Générale décide de ratifier cette cooptation pour achever le mandat vacant soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

L'Assemblée prend également acte de la démission de Messieurs Marc Jacobs et Johan De Vleeschauwer et les remercie pour les services rendus à la société.

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Tom Verhaegen, domicilié à 1750, Gaasbeek, Onderstraat 21 (Belgique) et Monsieur Jan Craps domicilié à 1730, Asse Meersstraat, 35 (Belgique) pour achever les mandats devenus vacants soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2009.

2. Nomination du réviseur

L'Assemblée décide de nommer CLYBOUW et ASSOCIES, Audit de Banques et d'entreprises S.à.r.l. ayant son siège social fixé à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 128 et ce pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2009.

Diekirch, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Annemie Van Der Donckt

Administrateur

Référence de publication: 2008052876/800485/31.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2008, réf. DSO-CO00280. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080058339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

C.J.L. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 118.017.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052823/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03084. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Mansana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.780.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1717 du 14 septembre 2006.
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANSANA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052800/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04937. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Limanon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.781.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1718 du 14 septembre 2006.
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052799/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04914. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Endurance Residential Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.541.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 26 mars 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de la résignation du mandat de:

- Jean-François OTT, gérant de société, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de gérant avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- OTT & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46918, représentée par son administrateur Luc LÉROI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052882/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Mirabella, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.075.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052824/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03086. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Compradore S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052825/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03397. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

PEP GCO Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.764.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 15 février 2008 que les démissions de M. Hugo Neuman et de M. Ruetgger Keienburg en tant que gérants sont acceptées avec effet au 15 février 2008.

M. Claude Larbière ayant son adresse au, 6, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, Luxembourg, et M. Sinisa Krnic ayant son adresse au 78 Brook Street, London W1K 5EF sont élus nouveaux gérants, avec effet au 15 février 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

- M. Raymond M Mathieu
- M. John Woodworth
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Alicia Rassatti.

Référence de publication: 2008052890/8358/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Orbit Private Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 620.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé fait et signé en date du 18 mars 2008 que:

M. Rolf SICKMAN, associé, a cédé 992 parts sur les 2.852 parts qu'il détenait dans Orbit Private Asset Management SARL (la «Société»), Luxembourg

à

M. Ronald De WAAL, associé, qui détenait 2.170 parts de la Société et en détient désormais 3.162 parts sur les 6.200 émises.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

La gérance

Gérard Laurent / Arnold Bon

Director / Director

Référence de publication: 2008052915/7673/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06619. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.692.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052879/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04926. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Balkan Ice Cream Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 49.678.

—
Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 25 janvier 2008

Résolutions

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort résidant professionnellement 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration décide de coopter au poste d'administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Guy HORNICK, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'échéance du terme de celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008052885/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Madeira Corporate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.360.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 mars 2008 que M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008053334/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Peinture Schwarz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9839 Untereisenbach, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.887.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Uwe WALLERIUS, Maler- und Lackierermeister, geboren in Bitburg (Deutschland), am 15. Juli 1966, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Birkenweg 5 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Maler und Lackierer-Betrieb und Handel mit den diesbezüglichen Waren.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist PEINTURE SCHWARZ S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Untereisenbach.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grand dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 18. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Der Komparent Herr Uwe WALLERIUS erklärt, nach erfolgter Festlegung der Satzung, die ein hundert (100) Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und sie in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9839 Untereisenbach, Hauptstrooss 7.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Uwe WALLERIUS, Maler- und Lackierermeister, geboren in Bitburg (Deutschland), am 15. Juli 1966, wohnhaft in D-54636 Biersdorf am See, Birkenweg 5 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: WALLERIUS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2008, Relation GRE/2008/1727. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents 0,50: 62,50€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053265/231/102.

(080059101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Raumstudio Falter Luxemburg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 66, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 97.465.

Im Jahre zweitausendacht, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Marc LECUIT, Notar im Amtssitz in Mersch.

Sind erschienen:

1) Herr Andreas Falter, staatlich geprüfter Betriebswirt, wohnhaft in D-70734 Fellbach, Pfarrstrasse 86, hier vertreten durch Maître Claude Pauly, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1924 Luxemburg, 43, rue Emile Lavandier,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Fellbach (Deutschland) am 27. März 2008.

2) Herr Bernd Falter, Kaufmann, wohnhaft in D-70734 Fellbach, Lippstrasse 11,

hier vertreten durch Maître Claude Pauly, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Fellbach (Deutschland) am 27. März 2008.

3) Herr Jean Michel Baum, Kaufmann, wohnhaft in L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains,

hier vertreten durch Maître Claude Pauly, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg am 3. April 2008.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "raumstudio falter luxemburg, S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'activités Syrdall, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit Amtssitz zu Luxemburg/Bonnevoie, am 8. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 20 vom 7. Januar 2004.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 97.465.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-), voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Andreas Falter, vorgeannt, dreiundsiebzig Anteile	73
2) Herrn Bernd Falter, Kaufmann, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile	25
3) Herrn Jean Michel Baum, Kaufmann, vorgeannt, zwei Anteile	<u>2</u>
Total einhundert Anteile	100

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter einstimmig folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activités Syrdall nach L-5471 Wellenstein, 66, rue de Remich zu verlegen.

Daraufhin wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzungen der Gesellschaft umgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Der Gesellschaftssitz befindet sich in Wellenstein.».

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. PAULY, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2008, MER/2008/615. — Reçu douze euros Droit fixe: 12€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 avril 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008053324/243/53.

(080059128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Anthos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 9.826.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à la clôture de la liquidation volontaire et la dissolution de la société Anthos S.à r.l. en date du 8 octobre 1982, il est procédé à la radiation de ladite société.

Les livres et documents de la société Anthos S.à r.l. seront conservés pendant la durée de cinq ans auprès de Gestador S.A. au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

José FABER

Référence de publication: 2008053326/7241/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.730.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2008 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

- Ratification de la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Christian Bellin en date du 1^{er} septembre 2007, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

- Nomination de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandre Deveen, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique,

- Monsieur Odilon De Groote, 3 Papestraat, B-9320 Aalst, Belgique,

- Monsieur Paul Suttor, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur:

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052966/5911/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Granilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.574.

—
Assemblée générale sous seing privé

Le soussigné:

Monsieur Antonio Pedro DA COSTA FERREIRA, né a Coimbra (Sé Nova)/Portugal, le 30 avril 1968, demeurant à L-7473 SCHOENFELS 8 Kremesch Oicht, seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GRANILUX, avec siège social à L-4132 ESCH/ALZETTE, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28/10/2005, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de fixer l'adresse sociale de la prédite société à 18, rue du X Septembre, L-4320 ESCH/ALZETTE.

Telles sont les conventions des parties.

Signature.

Référence de publication: 2008053328/8890/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06839. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Epi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.174.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 mars 2008 que:

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé comme Administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

- M. Fernand HEIM, directeur financier, et Mme Geneviève BLAUENARENDT, administrateur de société et Présidente, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits, pour une nouvelle période statutaire de six ans, dans leurs fonctions d'Administrateurs.

- SG Services S.à r.l. (anciennement STENHAM S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit, pour une nouvelle période statutaire de six ans, au poste de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008053329/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

AP Union Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.122.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 9 avril 2008

Le 9 avril 2008, l'Associé Unique de AP UNION GROUP S.A.R.L ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Mr Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat, son mandat ayant une durée illimitée;
- de nommer Mr Jacek Szynakiewicz, ayant son adresse a ul. Dziewulskiego 27A/m28 Torun, 87-100 Pologne, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat, son mandat ayant une durée illimitée;
- de nommer Mr Chris Oison, ayant son adresse professionnelle au 5050 Osage Street, Suite 500, 80221 Denver, Colorado, USA, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat, son mandat ayant une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008053389/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Falcon Oil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.738.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Maria Odete De Jesus Ribeiro, employée privée, demeurant Rua Coronel Ribeiro Viana 11/A C/V 2795-872 in Queijas (Portugal), de Monsieur Antonio M. Mosquito, gérant, demeurant Rua Coronel Ribeiro Viana 11/A C/V 2795-872 in Queijas (Portugal) et de Monsieur Mohamad Iqbal Meer, avocat, demeurant 97-99 Park Street in W1Y3HA London, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053383/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Selm Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.611.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Roberto BUCCELLI, directeur administratif de Edison S.p.A., avec adresse professionnelle au 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan et de Monsieur Franco BALSAMO, directeur financier de Edison S.p.A., avec adresse professionnelle au 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan, de Maître Alex SCHMITT, avocat-avoué, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne PHILIPPE, juriste, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal KEE-REMAN, juriste, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social au 400, route d'Esch à L-1441 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053381/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fonds Soroptimist Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 35, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg F 4.885.

Constituée le 9 octobre 1995, publiée au Mémorial C n ° 586 du 17 novembre 1995, page 28082, modifiée le 21 octobre 1996, publiée au Mémorial C n ° 31 du 27 janvier 1997, page 1477, modifiée le 6 juillet 1998, au Mémorial C n ° 142 du 5 mars 1999, page 6779.

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Fonds Soroptimist Luxembourg a.s.b.l.».

Art.2. Le siège de l'association est à L-5772 Weiler-la-Tour, 35, rue de Hassel.

Art.3. La durée de l'association est illimitée.

Art.4. L'association a pour objet, dans le cadre de la solidarité et du développement, toute action de soutien généralement quelconque organisée par un ou des clubs Soroptimist du Grand-Duché de Luxembourg. Elle peut notamment exercer et promouvoir directement ou indirectement toutes activités charitables, scientifiques, culturelles, humanitaires ou éducatives tant dans le pays qu'à l'étranger, y compris dans tous les pays en voie de développement.

Titre 2 - Associés, Admission, Sortie, Engagements

Art. 5. Le nombre des associés de l'a.s.b.l. n'est pas limité. Il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 6. Peut devenir associé, sur proposition de son propre club, chaque soroptimist membre de l'Union luxembourgeoise des clubs Soroptimist. Chaque club du pays a droit à deux représentants dans l'association.

Art.7. Les membres sont libres de se retirer de l'association en adressant leur décision par écrit au conseil d'administration. Dans ce cas, le membre démissionnaire pourra être remplacé par un autre représentant de son club à désigner par ce dernier.

Le membre désigné par son club en remplacement d'un membre démissionnaire pourra être coopté par le conseil d'administration jusqu'à confirmation de son mandat par la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Chaque membre sera tenu de verser annuellement à l'association une cotisation dont le montant, qui n'excédera pas 500 €, est fixé par l'assemblée générale qui est de même appelée à se prononcer sur les modalités dans lesquelles les membres auront à rembourser les frais de fonctionnement engagés par l'association.

Titre 3 - Organes statutaires

Art. 9. Les organes d'administration de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an, au cours du 1^{er} trimestre, et en session extraordinaire chaque fois que le conseil l'estime nécessaire ou qu'une demande écrite au président en est faite par un cinquième des membres.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par lettre circulaire adressée par le président de l'association au nom du conseil d'administration à tous les membres, et ce avec un préavis de quinze jours. Un ordre du jour, arrêté préalablement par le conseil d'administration, sera joint à la convocation.

Cet ordre du jour portera obligatoirement sur le rapport d'activité, le résultat financier de l'exercice écoulé, la fixation de la cotisation annuelle et sur la nomination de deux vérificateurs de caisse. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants: approbation des actions de soutien de l'a.s.b.l., modification des statuts, nomination et révocation des administrateurs, approbation des budgets et des comptes, dissolution de l'association. En cas de décision jugée urgente par une majorité absolue des membres présents ou représentés, l'assemblée générale pourra valablement délibérer et prendre des décisions en dehors de l'ordre du jour. Ses résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, hors le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts. Tout membre

peut déléguer son droit de vote par procuration à un autre membre qui sera tenu de se conformer au mandat reçu. Chaque membre présent ne pourra être détenteur que d'une seule procuration.

Les résolutions de l'assemblée générale, dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un registre spécial, tenu par le secrétaire de l'association et signé par le président. Ce registre est conservé au siège de l'association et tous les membres peuvent en prendre connaissance. Les résolutions sont en outre portées à la connaissance des clubs Soroptimist.

Art. 12. Le conseil d'administration est composé d'un membre de chaque club Soroptimist du Grand-Duché de Luxembourg.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une période de trois ans. Le mandat des administrateurs est toujours renouvelable. Le conseil d'administration prend en charge la direction de l'association et exécute les résolutions adoptées par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement sur convocation du président ou sur demande de trois administrateurs au moins. Les administrateurs sont convoqués au moins 5 jours avant la réunion par simple lettre. La convocation précise l'ordre du jour de la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Tout membre du conseil d'administration peut déléguer son droit de vote par procuration à un autre membre qui sera tenu de se conformer au mandat reçu. Chaque membre présent ne pourra être détenteur que d'une seule procuration.

Art. 13. Les administrateurs désignent en leur sein un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint. Les candidatures aux divers postes se feront par écrit.

Le mandat de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier est incompatible avec un mandat au niveau du Bureau de l'Union des clubs Soroptimist.

Le président représente l'association. Il préside les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale, il est remplacé par le vice-président ou par un autre administrateur désigné spécialement par lui.

Le secrétaire gère le secrétariat. Il tient à jour le registre des délibérations, ainsi que les archives de l'association.

Le trésorier gère les fonds de l'association et procède au recouvrement des cotisations.

L'association n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux administrateurs dont le trésorier ou le président.

Titre 4 - Dispositions finales

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation se fera par le conseil d'administration en fonction.

Après acquittement des dettes, l'avoir social sera versé à une autre O.N.G. (organisation non gouvernementale) agréée.

Art. 15. Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2008052742/8888/79.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06628. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Coatings Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.452.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg,
19, rue de Bitbourg, le 27 mars 2008*

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Silvester POENSGEN de son poste d'Administrateur avec effet au 27 mars 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 27 mars 2008, en remplacement de Monsieur Silvester POENSGEN.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Septième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la Société

Aon Captive Services Group (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008052918/682/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00843. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Rail Reassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.665.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, le 15 avril 2008 conformément à l'article 20 des statuts.

«Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Michel FLAMMANG de son poste d'Administrateur, avec effet au 21 février 2008.

...

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

en remplacement de Compagnie de Révision. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.»

Pour la Société

Lambert SCHROEDER

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2008053444/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06071. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Saint Hubert Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.466.

—
Il résulte de la décision des associés tenue en date du 14 mars 2008 de la société Saint Hubert Investments S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Saxton Holroyd né le 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 1NT Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

Madame Natascha Irmtraut Maria Rusman épouse Carpentier, née le 28 septembre 1967 à Guernsey, Grande-Bretagne, demeurant à Forest Lane, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WJ Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

2. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 14 mars 2008:

Monsieur Philippe Kaplan, né le 1^{er} avril 1967 à Ixelles, Belgique, demeurant à Rue Eugène Denis 23, B-1160 Brussels, Belgique en qualité de Gérant de la société.

Madame Rita De Smaele née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique en qualité de Gérant de la société.

3. Démission du délégué à la gestion journalière en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Holroyd né le 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 1NT Grande-Bretagne en délégué à la gestion journalière de Gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saint Hubert Investments S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures*

Référence de publication: 2008053401/683/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

ICA Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 avril 2008

L'Assemblée Générale du 3 avril 2008 reconduit au poste d'Administrateur:

- Monsieur Bosse GUSTAFSSON,
- Monsieur Jan-Ake JOHANSSON,
- Mademoiselle Clare HARGREAVES.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée reconduit ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur Indépendant.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société ICA REINSURANCE
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature*

Référence de publication: 2008053445/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Westland International Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.991.

EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 avril 2008 que:

a) Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Monsieur Marco FRITSCH, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix
- Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

b) Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 10 avril 2008 que Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, précité, est nommé Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008053446/323/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

AH Realty (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.864.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Marjoleine VAN DORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr Michael VANDELOISE, né le 16 juillet 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053508/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Campus West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.873.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 6 décembre 2007

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Dennis Kehrberg de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Neil Hasson, né le 12 juin 1965 à Londres (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Grande-Bretagne, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008053387/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

William International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 108.867.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008:

1. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de la société KITZ S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053379/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Binter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.671.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 janvier 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission, en qualité d'administrateur et en qualité d'administrateur délégué, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de Monsieur Paul LUTGEN, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg et désigne Monsieur Thierry FLEMING, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de l'administrateur Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg et désigne Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de l'administrateur ARMOR SA, avec siège social au 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg et désigne Monsieur Guy HORNICK, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de la société «EURAUDIT S.a.r.l.» de son poste de commissaire aux comptes et nomme «AUDIEX S.A.», avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et jusqu'à la fin de son mandat échéant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053376/45/34.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

GSC European CDO IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.206.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège de la Société le 11 avril 2008, que:

les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Robert Jan Schol en tant que président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008053362/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

St Yvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.057.735,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.962.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 14 mars 2008 de la société St Yvette S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Saxton Holroyd 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 1NT Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

Madame Natascha Irmtraut Maria Carpentier, née le 28 septembre 1967 à Guernsey, Grande-Bretagne, demeurant à Forest Lane, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NT Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

2. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 14 mars 2008:

Monsieur Philippe Kaplan, né le 1^{er} avril 1967 à Ixelles, Belgique, demeurant à Rue Eugène Denis 23, B-1160 Brussels, Belgique en qualité de Gérant de la société.

Madame Rita De Smaele née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique en qualité de Gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour St Yvette S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008053367/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Finanzpress Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 42.491.

Monsieur Toby Herkrath a été désigné par la société Inter Portfolio S.A. comme son représentant permanent au sein du conseil d'administration de Finanzpress Holding S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Finanzpress Holding S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008053364/696/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 605.391.800,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société à Luxembourg le 7 avril 2008

L'assemblée générale annuelle de BJ Services International Sàrl (la Société) a décidé de renouveler les mandats de

- M. James W. Stewart
- M. Jeffrey Edward Smith
- M. Bret Wells et
- M. Marc Feider

comme gérants de la Société pour un terme qui se clôturera lors de l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes sociaux pour l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR PUBLICATION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053363/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

TCW GEM VI Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.570.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège de la Société le 8 avril 2008, que:

les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Robert Jan Schol en tant que président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008053361/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

EMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 85.974.

—
Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 10 mars 2008 que:

- les Administrateurs sortants:

* Mme Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, également Président du Conseil d'Administration.

- le Commissaire aux Comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008053335/521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Crystaleye Pictures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 113.355.

—
Décision de l'associé

En date du 17 mars 2008

l'associé unique a décidé d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Léon FOLSCHETTE, 3, rue Pierre Dupong, L-7314 HEISDORF, de son poste de gérant technique de la société CRYSTALEYE PICTURES sàrl.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008053404/8812/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 137.115.

En date du 21 février 2008, les membres du conseil de gérance de la Société ont décidé de nommer Monsieur Dimitrios Zois ayant comme adresse professionnelle le 11, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, comme président du conseil de gérance de la Société avec effet au 21 février 2008 et pour un mandat indéterminé.

Il résulte donc de ces démission et nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Dimitrios Zois, président;
- Monsieur Jean-François Casanova, gérant et
- Monsieur Marc Limpens, gérant.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Voltaire Asset Management S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008053391/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Terra Mia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 134.279.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 10.03.2008, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée TERRA MIA S. à r.l. est dorénavant la suivante:

- Erik HEEMERYCK, demeurant à B-8511 Aalbeke, Sterrestraat 53	51 parts
- Marjan VAN BELLE, demeurant à B-8511 Aalbeke, Sterrestraat 53	49 parts
Total:	100 parts

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008053340/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06134. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Blue Star Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.043.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 avril 2008 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, chef-comptable, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

En outre, l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale de Stenham Sàrl en SG Services Sàrl.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008053338/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05824. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Kinvope Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 27.385.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053343/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05655. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080059129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Art & Talents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15.06.2007

Sixième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Pol URBANY, Avocat à la Cour, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 1a, Bisserwee

2. Madame Béatrice LANNERS, Avocat à la Cour, demeurant à L-8366 Hagen, 9, rue de Steinfort

3. Madame Pascale HANSEN, Avocat, demeurant à L-9410 Vianden, 19, Grand-Rue

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

P. Urbany / B. Lanners / P. Hansen

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008053350/820/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Etablissement Heintz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3861 Schiffflange, 167, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 88.278.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2007

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs ALCOM S.A., avec siège social à Howald et Mme Alena HEINTZ-LEDNICKA, demeurant à Schiffflange.

Sixième résolution

L'assemblée constate qu'elle n'a qu'un seul actionnaire et décide que la société soit dorénavant représentée par un seul administrateur, à savoir:

- Monsieur Camille HEINTZ, maître électricien, demeurant à L-3861 Schiffflange, 167, rue de Noertzange.

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Camille HEINTZ.»

Schiffflange, le 1^{er} juin 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008053351/820/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Murex Partico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.082.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 7 mars 2008

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun EDDE, Monsieur Salim EDDE et Monsieur Nabil NAHAS sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit Sàrl, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053346/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Platino Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008053101/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05596. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Platino Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008053100/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05599. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

SJ Seymour Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 123.357.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), en date du 11 avril 2008, enregistré à Grevenmacher le 14 avril 2008, Relation GRE/2008/1676,

- que la dissolution anticipée de la société d'investissement à capital variable SJ Seymour Sicav, établie et ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, R.C.S. Luxembourg B 123.357, a été prononcée par l'associée unique, la société SJ Seymour Holding PTE, Ltd., avec siège social à Singapore 048624, 80 Raffles Place, #57-01 UOB Plaza, immatriculée sous le numéro 200300824N, le 11 avril 2008, avec effet immédiat,

- que les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à son ancien siège social, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 avril 2008.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008053148/213/21.

(080058276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Dardus Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Il résulte des décisions de l'assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 mars 2008 que Mme Annie SWETENHAM, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008053336/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Dreamtower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.877.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of April,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Stilago Corporation, a company limited by shares, established and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Company Register of the British Virgin Islands under number 1028924;

represented by Mr. Jan Christoph Stoll, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on 27 March 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Dreamtower Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened (i) at least every six (6) months in Luxembourg, (ii) for any strategic reason and (iii) if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call initiated in Luxembourg or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased

by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Stilago Corporation	12,500	500	12,500
Total:	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

(i) Manacor (Luxembourg) S.A.,

a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 9.098;

(ii) Mutua (Luxembourg) S.A.,

a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.471;

(iii) Mr. Ryan Stanley,

born on 7 August 1974 in Colorado, United States of America, residing at Plaza de la Independencia 10, Madrid, Spain, 28001, passport number 701982461.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

Stilago Corporation, une société de capitaux à responsabilité limitée, établie et régie par les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Îles Vierges britanniques sous le numéro 1028924;

représentée par M. Jan Christoph Stoll, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de d'une procuration donnée, le 27 mars 2008.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dreamtower Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée (i) au moins tous les six (6) mois, (ii) pour toute raison stratégique et (iii) si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique initiée à partir de Luxembourg, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)

Stilago Corporation	12.500	500	12.500
Total:	12.500	500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800.- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la personne suivantes pour une durée illimitée:

(i) Manacor (Luxembourg) S.A.,

une société anonyme établie et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098;

(ii) Mutua (Luxembourg) S.A.,

une société anonyme établie et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471;

(iii) Mr. Ryan Stanley,

né le 7 août 1974 à Colorado, Etats-Unis, demeurant à Plaza de la Independencia 10, Madrid, Spain, 28001, numéro du passeport 701982461.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. C. STOLL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, Relation: LAC/2008/14391. Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008053235/211/520.

(080058875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Aries Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 93.650,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.188.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2008 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.

2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, à l'adresse 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053159/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

CP Property Developments (Lux) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 mars 2008, que la société Crystal Partners Lux Holding Company Limited, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.412 a cédé à la société par actions simplifiées de droit français GROUPE RASEC S.A.S., établie et ayant son siège social au 11, rue de Téhéran, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 431.718.113 RCS Paris, 125 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053373/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Big Apple S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 49, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.350.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 12 mars 2008

Les actionnaires de la société BIG APPLE S.A., réunis en Assemblée ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 12/03/2008 et constatant que les mandats des deux commissaires aux comptes sont arrivés à échéance, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Après avoir indiqué qu'un des commissaires aux comptes dont le mandat est arrivé à échéance, à savoir «FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ASSOCIES S.à r.l.» a changé sa dénomination sociale en «Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.» en date du 26 août 2005 puis en «Fiduciaire FRH S.à r.l.» en date du 7 décembre 2006,

l'assemblée nomme comme commissaires aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009:

- Fiduciaire FRH S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 58.155.

- Monsieur Roger HAUTMAN, demeurant à B-6840 Petitvoir (Neufchâteau), chemin de la rosière, n° 2, né le 25/03/1935 à Erwetegem (Belgique).

Leudelange, le 12/03/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008053356/578/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Tech-It SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 125.205.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme Tech-It SA, établie et ayant son siège social à L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Francis CHARLON.

Référence de publication: 2008053403/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Lux-Maintenance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.858.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mars,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Lux-Maintenance S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à Zone Industrielle de Latour, B-6760 Virton,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Xavier Laloux, ci-après désigné,

2) Monsieur Xavier Laloux, directeur de sociétés, né à Liège, le 21 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg 36, Côte d'Eich,

3) Monsieur Alain Litt, commerçant, né à Liège, le 16 novembre 1966, demeurant à professionnellement à L-1450 Luxembourg 36, Côte d'Eich,

Lesquels comparants, agissant ès-qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant aux travaux de nettoyage, de rénovation, de lavage, de dépoussiérage et d'entretien de biens meubles et immeubles y compris les espaces verts.

En outre elle a pour objet:

- le décapage, le dégraissage, le sablage, le ravalement, la mise en crépis et le recouvrement de toute surface;
- le détartrage, le vidange, l'épuration;
- la vérification, la maintenance et la réparation de tout bien immobilier y compris les appareillages de service;
- la gestion et le contrôle des énergies;
- la surveillance et le gardiennage, intérimat, le risk management;
- l'achat, la vente, l'importation, la distribution, le transport de tout matériel ou produit nécessaire utile ou connexe à la réalisation de l'objet social.

Elle a en outre pour objet:

- Toutes opérations généralement quelconques pour son compte propre ou pour le compte de tiers se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de bureaux d'étude, d'organisation et de conseils en matière comptable, financière, fiscale, administrative, commerciale, sociale, de gestion, de contrôle de gestion, d'organisation et de stratégie d'entreprise, d'informatique, mobilière ou immobilière, de gestion et de révision, de toutes opérations en matière d'expertise en matières diverses, le tout à l'exception des activités réservées par la loi aux experts comptables.

- Les activités d'usinage, de régulation, de révision et de réparation des moteurs, de matériel mécanique, hydraulique et électronique; l'achat et la vente de pièces détachées et de matériel mécanique, hydraulique et électronique; la consultation, l'expertise et le reengineering en matière mécanique, hydraulique et électronique; la soudure, le rechargement et le mécano-soudage, soit, en général, toutes opérations relevant de la maintenance mécanique, hydraulique et électronique.

- Les activités de constructions métalliques et d'ouvrages d'art métalliques, en ce compris notamment, et sans que la présente énumération soit limitative, tous travaux de montage et de démontage, de constructions tubulaires ou autres similaires.

- Les activités relatives aux tuyauteries et canalisations industrielles, en ce compris notamment, et sans que la présente énumération soit limitative, tous travaux d'installation et de maintenance de systèmes de ventilation et d'aération de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de calorifugeage des tuyauteries et canalisations.

- Elle peut aussi s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant (ou non) un objet similaire, analogue ou connexe au sien, ou simplement de nature à favoriser la réalisation, l'extension ou le développement de ses objets.

La société peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières, commerciales ou civiles, se rapportant directement ou non à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

La société a pour objet pour son compte ou pour autrui, directement ou par sous-traitance:

- la mise en valeur et l'exploitation de carrières;
- le concassage et le recyclage de produits inertes, ainsi que le transport de ceux-ci;
- la mise en valeur, la démolition, la construction, la transformation de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis;
- le commerce, l'import, l'export et le courtage de tous produits, matériels et équipements ayant un rapport avec le bâtiment;
- le traitement, l'évacuation et le transport de déchets industriels et de la construction.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres. La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Lux-Maintenance S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Les gérants peuvent déléguer la gestion journalière et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un gérant ou à un tiers.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant ou la signature conjointe du gérant et d'un gérant technique, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

- 900 parts sociales sont souscrites par Lux-Maintenance S.A., préqualifiée;
- 90 parts sociales sont souscrites par Monsieur Xavier Laloux, préqualifié;
- 10 parts sociales sont souscrites par Monsieur Alain Litt, préqualifié.

Les mille (1.000) parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500) euros est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:
comme gérants techniques:

- Monsieur Alain Litt, commerçant, né à Liège, le 16 novembre 1966, demeurant à professionnellement à L-1450 Luxembourg 36, Côte d'Eich,

- Monsieur Chaoual Salem, commerçant, né à Kairouan, le 9 juillet 1944, demeurant à professionnellement à L-1450 Luxembourg 36, Côte d'Eich,

comme gérant:

- Monsieur Xavier Laloux, directeur de sociétés, né à Liège, le 21 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg 36, Côte d'Eich.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Xavier Laloux, Alain Litt et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008, LAC / 2008 / 11893. - Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008053218/7241/202.

(080058662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

4m Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.597.

A l'assemblée générale ordinaire du 09 mai 2007

Par la présente, je soussignée Mme Brigitte Marie Anatolie CLERMONT, ingénieur industriel, née le 29 décembre 1969 à Kibogora (Rwanda), demeurant à B-4861 Soiron, 71, rue du Centre, vous prie de bien vouloir accepter ma démission de mes fonctions d'administrateur.

Herve, le 8 mai 2007.

Brigitte Clermont.

Référence de publication: 2008053368/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052757/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04933. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Sogedic Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.281.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 26 mars 2008, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Franz FISCHER (Administrateur-Délégué).

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB, diplômé ICN, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Hartmut BECKER, (Administrateur-délégué), demeurant à Stephanstrasse, 49, D-Nürnberg, 90478.

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à.r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5929 Itzig (L).

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008052949/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.